

**Compte rendu du
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 DECEMBRE 2017**

Présents : MM. DUVAL, LALISOU, BESSE, JOUSSELY

MMES BAKKER-SMITH, DELPECH, FEYDI, LACROIX, MAURANGE, PARTONNAUD,
STUHLER, TABOURET

Absent : Gilles MASSIAS - non excusé

Convocation: 27 novembre 2017

Secrétaire de séance : Mme TABOURET

*

* *

- Souscriptions de voirie

- Demande de M. ROUSSARIE , résidant 12 rue du Stade : fourniture d'une passagère busée installée le long de sa propriété

Présents : 12- Votants 12- Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Demande de M. MAZIERE , résidant au lieu-dit « La Vilotte » : fourniture d'une passagère busée installée le long de sa propriété

Coût : 100 € à la charge du propriétaire qui accepte de participer financièrement.

Présents : 12 - Votants 12- Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Convention d'occupation temporaire du domaine public

Le Conseil Municipal réitère la mise à disposition du terrain communal situé au Grand Etang du 01/01/2017 au 31/12/2017 aux charges et conditions ordinaires et de droit, fixe l'ensemble des règles d'utilisation de ce terrain et un avenant à la convention a été établi, fixe la redevance annuelle à 1400 €.

Présents : 12 - Votants 12- Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Augmentation et virement de crédits

Première fois depuis le début de l'année

- Virement de crédits

- 9 000 € déduits des fournitures de voirie vers voirie pour travaux faits par Bellot dans les chemins

- Redistribution de 10 000 € vers différents articles à partir de 8 000 € de dépenses imprévues + 500 € pour formation non faite + 1 000 € pour audit assurance reporté + 500 € d'intérêts.

- En investissement : virement de 15 000 € vers programme foyer rural

- Augmentation de crédits

Somme totale de 58 000 €

Présents : 12- Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Rapport CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CCPN

Approbation du rapport de la CLECT qui s'est réunie le 20 novembre 2017. A noter que le montant des charges nettes transférées viendra en déduction de l'attribution de compensation définitive de chaque commune. Le versement ou reversement s'effectuera par douzième.

Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Transfert des compétences eau et assainissement à la CCPN et propositions de statuts et de règlement intérieur

La loi NOTRE du 7 août 2015 prévoit qu'au 1^{er} janvier 2020, les Communautés de Communes disposeront, au titre de leurs compétences obligatoires, des compétences « eau » et « assainissement ».

Anticipation de ce transfert de compétences en 2018 par délibération du Conseil Communautaire du 28/09/2017, délibération notifiée aux maires des communes de la CCPN le 03/10/2017.

=> Suppression du SIDE remplacé par la **REGIE DES EAUX** divisée elle-même en deux services séparés administrativement et comptablement, mais mutualisés au niveau du personnel et du matériel :

- La Régie de l'Eau

- La Régie de l'Assainissement

Le Conseil Municipal approuve

- cette modification statutaire à partir du 1^{er} janvier 2018 de la compétence optionnelle « eau » et « assainissement » au profit de la CCPN
- Les statuts de la régie des eaux et le règlement intérieur des régies des eaux soumis pour avis au Comité Technique.

Présents : 12- Votants : 12 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 1

- Création d'un service technique commun CCPN et ses communes membres

Mutualisation des services techniques au sein de la CCPN à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Afin d'homogénéiser le travail technique en synergie avec les communes et afin d'harmoniser les modes de gestion du personnel sur l'ensemble du territoire, il est proposé que les agents techniques des communes membres de la CCPN soient transférés à la Communauté des Communes du Périgord Nontronnais le 1^{er} janvier 2018 ;

Le Conseil Municipal

- Approuve la création d'un service technique commun au sein de la CCPN
- Dit que la commune signera une convention avec la CCPN pour régler les modalités de mise en œuvre
- Précise que les agents transférés conservent , à titre individuel, et s'ils y ont intérêt, le bénéfice de leur régime indemnitaire et les avantages acquis collectivement
- Rappelle au maire de la commune qu'il lui conviendra de prononcer la radiation de ces agents et en conséquence de modifier le tableau des effectifs
- Dit que le coût du transfert sera calculé par la CLECT
- Approuve la mise en place d'une démarche d'harmonisation sociale favorable aux agents
- Accepte le schéma d'organisation visant à maintenir la plus grande proximité entre le positionnement géographique des agents et les tâches qui leur sont confiées
- Accepte l'engagement de la mise en œuvre d'une organisation matérielle des services.

Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstentions : 1

- Indemnité d'administration et de technicité 2017

Attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux membres du personnel communal : montant de l'enveloppe financière globale : 5 900 € .

Le Maire décide du montant de l'indemnité, payée en une seule fois, pour chacun des membres du personnel.

Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Participation en prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation

Protection complémentaire des agents en matière de santé et de prévoyance.

Le Conseil Municipal approuve la participation mensuelle dans le domaine de la prévoyance à hauteur de 10 € par agent et par mois.

Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Assurance statutaire du personnel CNP 2018

Renouvellement du contrat pour 2018

Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Dénomination d'une rue

Après le décès d'un ancien adjoint et au vu de son implication au sein de la Commune et des différentes associations, le Conseil Municipal décide de nommer l'impasse qui mène au stade : cette voie portera le nom de l'ancien adjoint , Jean REYNAUD

Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstentions : 0

- Questions diverses

- Création d'un collectif d'opposition à l'implantation d'éoliennes
- Foyer rural : ouverture des plis fixée le 22/12/2017 à 14 H
- Travaux au stade : à déterminer
- Nouveaux arrivants : réunion prévue en mars-avril
- Vœux du Maire : dimanche 7 janvier 2018 - environ 110 inscriptions au repas qui se déroulera à la salle des fêtes de Champs Romain
- Noël des enfants de la Commune : 17 décembre
- Noël de l'école : 22 décembre
- Bon déroulement du Marché de Noël

